

Partage des profits : une mystification sarkozyste

Par Nasser Mansouri-Guilani, responsable des activités économiques de la CGT

Dans son émission télévisée du jeudi 5 février, le président de la République a avancé l'idée de réserver un tiers des profits au salaire, un tiers à l'investissement et un tiers aux actionnaires. L'idée paraît séduisante, surtout au moment où, en pleine crise économique, les entreprises du CAC 40 annoncent 84 milliards d'euros de bénéfices pour l'année 2008. Comme d'habitude, M. Sarkozy essaie de surfer sur la vague de mécontentements pour camoufler les vrais enjeux et contourner les fortes exigences exprimées par des centaines de milliers de nos concitoyens le 29 janvier. En l'occurrence, cette idée vise à dissimuler l'opposition du président à la légitime revendication d'une hausse substantielle des salaires. Par cette proposition, il veut en même temps accrédi-ter l'idée selon laquelle, pour sortir de cette crise, il suffirait de « moraliser le système capitaliste ».

De quoi parle-t-on ?

Une présentation simpliste de l'idée de M. Sarkozy pourrait conduire à penser que les « fruits du travail » doivent être partagés à égalité entre salaire, investissement et dividendes. C'est insensé. Le « fruit du travail », les richesses nouvelles créées grâce au travail humain, c'est, pour reprendre la terminologie courante, la valeur ajoutée. Elle est destinée à quatre grandes catégories d'usage : paiement des salaires et des cotisations sociales, acquittement des impôts par les entreprises, renouvellement des équipements (investissement), rémunération du capital sous la forme des charges d'intérêt et de dividendes distribués.

Actuellement, la masse salariale (salaire brut et cotisations sociales, dites patronales) constitue environ deux tiers de la valeur ajoutée des entreprises non financières. Le reste, c'est ce qu'on appelle « excédent brut d'exploitation » ou « profits bruts ». Dire que les salaires doivent constituer un tiers du « fruit du travail » reviendrait à diviser la masse salariale pratiquement par deux. Une aberration, même si le patronat et les libéraux pourraient en rêver. Il est plus raisonnable de penser que l'idée de M. Sarkozy concerne les profits bruts ou les bénéfices nets. Dans les deux cas une série de questions sont alors posées.

Part des salaires dans la valeur ajoutée : un niveau historiquement bas

La première porte sur le niveau même de cette rémunération. Comme souligné plus haut, la masse salariale constitue aujourd'hui environ deux tiers de la valeur ajoutée des entreprises non financières. Est-ce le « niveau optimal » ? Dans ces entreprises, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé d'environ 9 points entre 1983 et 1989, passant de 72 % à 63 %. Depuis, elle oscille autour de ce niveau. Elle avait progressivement augmenté entre 1961 et 1983. En 1961, la part des salaires dans la valeur ajoutée était de 65 %. Ces évolutions montrent que la part des salaires dans la valeur ajoutée demeure à un niveau historiquement bas, non seulement par rapport aux années 1980, période souvent citée, mais aussi en comparaison avec les années 1960. Nous sommes devant une régression sociale et c'est bien là une cause profonde de la crise.

L'idée des « trois tiers » avalise et perpétue cette déformation injuste et économiquement perverse du partage de la valeur ajoutée : déformation qui a comme contreparties faiblesse du taux d'emploi, persistance d'un chômage massif, développement de la précarité sous ses diverses formes, dégradation des conditions de travail, insuffisance des salaires eu égard à la productivité du travail...

Une flexibilité accrue de la rémunération

Deuxième remarque : partager les profits en « trois tiers », soi-disant pour augmenter la part des salaires, re-

vient à rendre la rémunération de la force de travail plus dépendante encore de celle du capital. C'est tout le contraire d'une vraie valorisation du travail. Elle ajoute une flexibilité accrue de la rémunération à celle du travail. En d'autres termes, la part variable de la rémunération augmente, ce qui la rend plus aléatoire, accentuant ainsi l'instabilité et l'incertitude dans la vie des salariés. Poussée à l'extrême, cette logique peut conduire à une situation paradoxale où on demanderait aux salariés de « rembourser » une partie de leur salaire si l'entreprise accusait, non pas des bénéfices, mais des pertes.

Quid du contenu de l'investissement...

Troisième remarque : dire qu'un tiers des profits doit être réservé à l'investissement est totalement arbitraire. Pourquoi pas un quart ou la moitié ? De plus, le montant de l'investissement n'est qu'un aspect du problème. Le taux d'investissement est faible en France, en particulier dans l'immatériel (recherche-développement, formation...). L'idée des « trois tiers » ne permet pas nécessairement de résoudre ces problèmes. Sans changer les choix et la logique de gestion des entreprises, rien ne garantit que le tiers qui sera réservé à l'investissement permettra d'augmenter l'emploi, d'améliorer les conditions de travail ou la formation et la qualification des salariés.

... et de la financiarisation ?

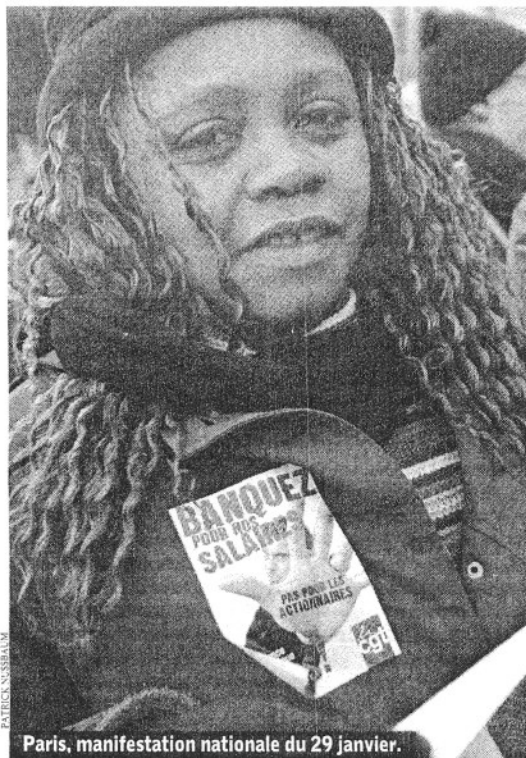
La financiarisation des entreprises est un fait marquant de notre économie. Elle se manifeste, entre autres, par une hausse considérable des actifs financiers. Cela conduit à ce que les revenus financiers des entreprises soient nettement plus dynamiques que les revenus issus de leurs activités productives. Le problème est que cette dérive dans la financiarisation renforce la logique de rentabilité maximale à court terme au détriment des stratégies de long terme favorables à l'emploi, à la formation et à l'investissement productif.

Ainsi, les dividendes versés aux actionnaires évoluent sensiblement plus vite que l'investissement productif. Depuis quelques années, leur montant dépasse même

celui de l'investissement. En 2007, le montant des dividendes versés et l'investissement productif réalisé par les entreprises non financières étaient respectivement de 227 milliards et de 209 milliards d'euros. L'idée des « trois tiers » ne résout pas ces problèmes, car elle ne traite pas le problème de la financiarisation.

La question clé : d'où viennent les profits ?

On le voit, M. Sarkozy ne pose pas la question de l'origine des profits. Il veut seulement distribuer une partie des richesses créées par les travailleurs à ceux-ci, alors que la question fondamentale doit porter sur les conditions de création de ces richesses : va-t-on continuer le mode de développement des vingt-cinq dernières années fondé sur la dévalorisation du travail et la dégradation de l'écosystème ou, au contraire, établir un nouveau type de développement économique et social fondé sur la promotion du travail et des capacités humaines ? Il s'agit de changer à la fois les conditions de création des richesses et leur redistribution. Un aspect fondamental de cet enjeu porte sur les droits des travailleurs pour intervenir sur les choix de gestion des entreprises. L'idée des « trois tiers » de M. Sarkozy ferme la porte à ces enjeux fondamentaux.



Paris, manifestation nationale du 29 janvier.